



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

La Présidente Catherine FAUPEL ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
 2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022**
 3. **Communications du Bureau**
 4. **Préavis N° 006/2022** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
 5. **Préavis N° 005/2022** concernant une demande de crédit extra-budgétaire de Fr. 50'000.--, destiné à financer la transformation de la toiture du complexe scolaire du Bois-de-Chênes, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission ad'hoc
 - c) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
 6. **Informations municipales**
 7. **Divers et propositions individuelles**
-

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente prend note qu'une personne désire se faire assermenter et reconnu comme ancien président du Conseil, il n'a pas besoin de se nommer :

➤ M. Charles Louis CRISINEL

est dès lors assermenté par la Présidente, conformément à la coutume et au règlement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée mais Mme Bernadette RUCHONNET, conseillère et secrétaire municipale, tient à ajouter que la lettre de l'AISE pour valider la demande de construction de l'extension de l'école, a été reçue en date du 13 mai 2022 et que la date du 19 mai 2019 correspond à un autre événement.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

La Présidente précise que, suite à la lettre envoyée pour absentéisme au Conseil, les conseillers sont tenus de donner un motif valable en cas d'absence.

Dorénavant, il faudra en effet plus qu'une simple excuse pour justifier de son absence au Conseil Général.

4. Préavis N° 006/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 :

a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seuls le titre et la conclusion sont lus en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

➤ La Municipalité propose de reconduire notre arrêté d'imposition au taux de 51% pour l'année 2023, les autres impôts et taxes demeurant inchangés.

b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Serge DURST.

➤ Ce rapport conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu	le préavis municipal N° 006/2022
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Décide

- 1) **d'adopter** à l'unanimité
l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante

5. Préavis N° 005/2022 concernant une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 50'000.-, destiné à financer la transformation de la toiture du complexe scolaire du Bois-de-Chênes, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïques :

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui procède à la lecture des conclusions du préavis municipal en demandant son acceptation, aucun des Conseillers n'en ayant demandé sa lecture.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission ad'hoc de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Daniel KOCH. En résumé, la Commission ad'hoc,
- nous informe que M. Christian GIUSSONI (le 5^{ème} membre) a été absent lors des deux séances,
 - se prononce uniquement sur l'objet du préavis et non sur le côté financier,
 - est satisfaite de la proposition amenée par la Municipalité.
- Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité
- c) La Présidente remercie la Commission ad'hoc et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL. En résumé, le rapport
- nous confirme que l'installation sera assez grande en produisant 120-150 kwh/an, correspondant à la consommation de 30 ménages,
 - nous informe qu'une partie de la production repartira dans le réseau, sans possibilité actuellement satisfaisante d'utiliser des batteries de stockage mais qu'il pourrait être envisagé des bornes de recharge pour les voitures,
 - attire notre attention sur le fait que tous les pans des toitures ne seront pas équipés de panneaux et que la Commune de Coinsins devrait envisager dans un avenir proche, des moyens d'optimisations de l'installation prévue.
- Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

M. André LEVEQUE est étonné du choix de la Municipalité et demande si le complexe du Bois-de-Chênes sera en autoconsommation la journée et que pendant la nuit, ou lorsqu'il fera sombre, nous devons acheter l'électricité à prix préférentiel ? Le Syndic Laurent BARDET confirme que ce sera bien le cas et que les besoins du bâtiment ne nécessiteront pas d'achat la journée. Cependant, il souligne que la convention avec la SEIC n'est pas encore totalement finalisée et vu qu'aucun stockage de la surproduction n'est actuellement faisable, la Commune aura une réduction sur le

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

prix qui sera de +/- 25% du prix actuel. Cette convention prévoit aussi un droit de rachat de l'installation tous les 5 ans, à un prix défini lors de sa signature.

M. Nicolas CHABAL ajoute que si la loi change, ce serait une option intéressante de vendre de l'électricité aux villageois. Le Syndic doute qu'un changement de loi intervienne prochainement dans ce sens.

M. Michel VENANZI souligne le côté positif du fait que l'entretien de l'installation photovoltaïque soit pris en charge par la SEIC.

M. André LEVEQUE explique que, si le remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur est très cher, il serait bien par conséquent d'envisager de produire tout de suite assez d'électricité pour fonctionner de manière autonome.

Le Syndic répond que le prix remboursé par la SEIC pour la surproduction serait uniquement de 9ct et non de 30ct avec les taxes. Il ajoute qu'à ce jour, la Municipalité n'a pas assez de connaissances de toutes les énergies renouvelables envisageables et que cette proposition à l'avantage ne pas coûter trop cher, en laissant le choix à la prochaine Municipalité, de faire un rachat des installations dans 5 ans ou d'envisager d'autres solutions.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu	le préavis municipal N° 005/2022
Ouï	le rapport de la Commission ad'hoc
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 3 abstentions
le préavis municipal N° 005/2022 tel que présenté
- 2) **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.--, destiné à financer la transformation de la toiture du complexe scolaire du Bois-de-Chênes, afin de permettre la pose de panneaux photovoltaïque,
- 3) **d'autoriser** la municipalité à prélever cette somme sur les liquidités courantes,
- 4) **d'amortir** cet investissement par un prélèvement sur le fonds de rénovation du complexe du Bois-de-Chênes.

6. Informations municipales

Le Municipal Serge CERATO nous informe que le chantier du Collège du Bois-de-Chênes va commencer lundi prochain, soit le 17 octobre 2022. Le parking actuel des enseignants sera fermé et protégé par des barrières de sécurité pendant la durée des travaux. Un autre parking sera disponible sur la zone bitumée près du terrain de basket.

Le Syndic Laurent BARDET tient à ajouter 3 points :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

- Si la Convention avec la SEIC devait être différente du préavis N° 005/2022 voté ce soir, une nouvelle validation du Conseil sera effectuée sous forme d'un nouveau préavis.
- Concernant la baigne aux chevaux, s'il n'y a pas d'oppositions du Canton, le curage pourra être mis à l'enquête et réalisé en février 2023.
- Pour les eaux claires/usées, M. Prix doit se prononcer sur la nouvelle tarification proposée par la Municipalité dans un délai de minimum 12 semaines pour une mise en vigueur le 01 janvier 2024. Une nouvelle tarification sera dès lors communiquée aux propriétaires, sur la base des chiffres de juin 2023 et ils auront 6 mois pour confirmer les calculs effectués par la Municipalité.

7. Divers et propositions individuelles

M. Philippe SCHNEIDER demande si quelque chose est prévu lors d'un éventuel délestage ou blackout électrique ?

Le Syndic Laurent BARDET confirme que le plan ASTRAL est en cours et qu'ils sont en pleine réflexion pour les personnes en besoin urgent. Il confirme que pour Coinsins et la partie au-dessus, la zone de délestage sera la même. Il nous informe qu'il n'y aura pas de problématique pour l'eau et l'électricité, le Canton regarde les personnes à risque pour éventuellement les regrouper, les hôpitaux restants prioritaires. Toutes ces approches sont discutées politiquement. La Municipale Marlyse PERROSET va s'occuper des aînés, suivre les points problématiques et une ligne téléphonique sera mise en place si nécessaire.

M. Aurelio MOCCIA demande si les 12 places de parking de l'école, déplacées près du terrain de basket, seront accessibles en tout temps, y compris les dimanches ?

Le Municipal Serge CERATO confirme que le portail sera régulièrement ouvert, le but étant de ne pas surcharger le parking de l'auberge.

Le Syndic souhaite qu'il n'y ait pas de problèmes la nuit et le week-end, les périodes d'ouverture seront donc à voir à l'usage. Il précise que les sociétés ont la clé du portail pour leurs événements.

Mme Claudia MARTIN s'inquiète du manque de visibilité au croisement direction Trélex/Genolier pour les voitures arrivant de Duillier car il n'y a pas de miroir.

Le Syndic explique que s'agissant d'une route cantonale, la commune ne peut rien faire de son propre chef. C'est malheureusement qu'en cas d'augmentation de la fréquence des accidents que le voyer cantonal envisagera de modifier le carrefour.

M. André LEVEQUE demande si la Municipalité a approché la SEIC pour une extinction des lumières publiques la nuit ?

Le Syndic Laurent BARDET confirme que la Municipalité travaille dessus. A noter que la ligne de l'éclairage étant la même pour toute la commune, c'est dès lors impossible d'éteindre partiellement cependant des discussions sont en cours avec la SEIC. Il attire notre attention sur le fait que la consommation de l'éclairage publique de la Suisse d'il y a 25 ans était de 12% et qu'aujourd'hui nous avons seulement une consommation de 2%, dont le LED contribuera à faire diminuer. Le Syndic souhaite planifier ce changement et faire toutes les modifications en même temps : une vue complète des coûts engagés est nécessaire pour éviter que la fin du changement n'aboutisse pas à cause d'une forte évolution technologique ou d'une hausse de prix.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Il souligne que le canton réclame toujours plus de taxes et que la prudence financière est de rigueur.

M. André BOZZINI conclut malicieusement en se portant volontaire pour dévisser 2-3 ampoules chaque soir en attendant une solution automatisée. Le Syndic confirme tout aussi malicieusement que ce ne sera pas nécessaire et qu'il ne souhaite pas devoir relever M. BOZZINI après une chute en bas de l'échelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente tient à remercier chaleureusement l'assemblée pour sa première présidence et est ravie de la présence des trois derniers présidents pour l'occasion. La séance est levée à 21h10.

La Présidente :



Catherine FAUPEL



La Secrétaire :



Gayle ADAMS